

Aide à l'obtention du permis de conduire B



Le CCAS, afin de faciliter un accès à l'emploi, peut financer, sous certaines conditions, le permis de conduire B des jeunes de 18 à 25 ans.

Il s'agit d'une bourse au permis de conduire liée à la réalisation d'un chantier éducatif de 120 h.

Des engagements doivent être passés de part et d'autre.

Le jeune s'engage à :

- 1 . Fournir toutes les pièces demandées pour la constitution de son dossier.
- 2 . Respecter les règles de la convention signée avec la collectivité sous peine de rupture de contrat.

La commune s'engage, au terme du chantier, à financer la totalité du permis de conduire B grâce à un partenariat avec une auto-école :

- 1 . accès au code sur internet
- 2 . stage intensif de 3 jours
- 3 . 25h de conduite.

Les principaux chantiers demandés portent sur l'entretien des espaces verts, la rénovation de mobiliers urbains, les travaux de peinture, les actions de manutentions, la sécurisation routière de la sortie des écoles.

Deux jeunes par an pourront bénéficier de cette bourse au permis B sous conditions de ressources et après un entretien préalable réalisé avec l'équipe éducative pour les dossiers retenus.